

## « Baromètre sur le harcèlement » - Campagne 2024

---

**SGEC/2024/1143**

Le 16/10/2024

**Destinataires :** Directeurs diocésains  
Présidents des Organisations professionnelles de chefs d'établissement

**Pour diffusion aux Chefs d'établissement**

**Pour information :** Commission permanente

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) nous a informés du lancement d'une **nouvelle campagne nationale sur le harcèlement** dont vos établissements ont sans doute été déjà destinataires.

Pour la deuxième année consécutive, le Ministère de l'éducation nationale met en place un « **Baromètre national sur le harcèlement** » à destination des élèves du CE2 au lycée. Ces derniers sont invités à remplir une grille d'auto-évaluation visant à améliorer la connaissance des situations de harcèlement scolaire au sein des établissements.

Conscients de l'importance de ces enjeux, l'an dernier nous avons invité les chefs d'établissement volontaires à proposer le questionnaire en étant vigilants aux points suivants :

- Le temps de passation nécessite d'être travaillé en équipe (enseignants et personnels de vie scolaire), en associant, quand c'est possible, les partenaires éducatifs (psychologue par exemple) afin d'adapter au mieux le moment, le lieu et les modalités en fonction des contextes.
- Il est important d'informer les parents de la proposition et de ses enjeux.
- Il est indispensable que ce temps soit présenté aux élèves afin qu'ils en comprennent les raisons et puissent se sentir totalement en confiance au moment où ils devront répondre aux questions.
- La présence d'adultes au moment de la passation est absolument essentielle et sera pensée en équipe car ce moment peut susciter des réactions, prises de conscience qu'il sera nécessaire d'accompagner.

- Le caractère confidentiel du questionnaire est à préciser et à garantir, mais il ne doit pas empêcher une attention toute particulière aux réactions, paroles que l'exercice peut susciter immédiatement ou en différé.

Si vos chefs d'établissement le souhaitent, ils peuvent proposer les questionnaires à leurs élèves. Ceux-ci sont annexés à ce courrier.

**Pour la campagne 24/25, la DEPP organise dans le même temps une remontée des grilles collectées auprès d'un échantillon représentatif au niveau national afin de produire des indicateurs statistiques sur le harcèlement scolaire.**

Nos établissements sont associés à cette remontée et vous trouverez, en annexe à ce courrier, les panels concernés pour le 1er et le 2nd degrés.

À l'école, les grilles seront complétées par tous les élèves des niveaux de CE2, CM1 et CM2. Dans les collèges et les lycées, seules deux classes par établissement sont concernées par la remontée des données.

Pour les établissements du panel, l'enquête se déroulera selon le calendrier suivant :

- **Mi-octobre 2024** : les écoles et établissements scolaires de l'échantillon recevront directement les grilles d'auto-évaluation imprimées pour les classes concernées par la remontée, ainsi que les consignes de passation et un colis de retour préaffranchi.
- **Entre le jeudi 7 novembre 2024 – journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire – et le mercredi 13 novembre 2024** : les élèves des classes concernées devront compléter les grilles directement sur les documents fournis par la DEPP. La passation de l'enquête sera organisée préalablement au temps de sensibilisation des élèves à la lutte contre le harcèlement, selon les mêmes modalités que celles décrites pour l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.
- **Au plus tard le 15 novembre 2024** : les écoles et les établissements scolaires devront retourner les grilles fournies par la DEPP, via le colis fourni.

Pour information, ce dispositif est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). En tant que Service statistique ministériel, la DEPP est garante de la confidentialité des données recueillies lors des enquêtes. Ces dernières sont protégées par le secret statistique et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques. Aucune donnée sur un établissement ne peut être publiée.

Compte-tenu de l'importance des phénomènes de harcèlement et de la nécessaire prévention à mener, il nous semble important de pouvoir nous associer à la campagne mise en place et encourageons les chefs d'établissements des structures figurant dans le panel à répondre à l'enquête.

Vous remerciant de votre implication dans la lutte commune contre ce fléau, soyez assurés de nos sentiments dévoués,

Stéphane Gouraud et Nathalie Tretiakow  
Adjoints au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique